

**GUIDE D'ACCUEIL POUR LES ÉQUIPES INSCRITES  
DANS LES LIGUES INTRA-MUROS  
DU SERVICE DES ACTIVITÉS SPORTIVES**

**AUTOMNE-HIVER  
2025-2026**

Il nous fait plaisir d'accepter votre équipe dans les ligues intra du PEPS. Nous espérons que vous y trouverez du plaisir à jouer chez nous. Nous vous invitons à consulter ce guide d'accueil qui vous communiquera de l'information sur la ligue.

**Nous vous remercions de votre confiance.**

Notre équipe : Mylène Cyr, Christine Dubé et Isabelle Grenier

Pour nous rejoindre : [liguesintra-muros@sas.ulaval.ca](mailto:liguesintra-muros@sas.ulaval.ca)

## RÉUNION DES NOUVEAUX CAPITAINES

La réunion des **NOUVEAUX CAPITAINES** est organisée pour vous communiquer les informations suivantes:

- présentation des objectifs de la ligue
- explication des règlements de jeu
- modalités de stationnement
- explication des procédures administratives
- activités spéciales, s'il y a lieu

Elle sera déterminée par votre responsable de ligue en début de saison. Vous recevrez une convocation par courriel.

Vous devez vous présenter sans faute à cette réunion pour bien fonctionner avec votre équipe ou déléguer quelqu'un si vous ne pouvez pas y être. Les assistants-capitaines sont aussi invités à cette réunion.

Nous vous invitons à consulter, à partir de la mi-septembre, votre horaire ainsi que les règlements de la ligue sur notre site internet (<https://peps.ulaval.ca/index.php/ligues-et-clubs>) dans l'onglet correspondant à votre sport.

## COÛT PAR ÉQUIPE AUTOMNE-HIVER 2025-2026

### **Automne-hiver :**

*Pour la ligue de volleyball :*

Le calendrier compte 23 rencontres échelonnées sur les deux sessions: une rencontre hors-concours, 20 rencontres durant le calendrier régulier et 2 rencontres au minimum durant les séries finales.

*Pour les ligues de hockey, hockey-cosom, basketball et soccer :*

Le calendrier compte 23 rencontres échelonnées sur les deux sessions: 21 rencontres durant le calendrier régulier et 2 rencontres au minimum durant les séries finales.

Le forfait d'équipe est établi en considérant que tous les joueurs de l'équipe sont membres du PEPS pour la session automne-hiver.

Activité	Date de début des ligues	FORFAIT D'ÉQUIPE composée entièrement de membres en règle du PEPS. <sup>1</sup>	SURPLUS à ajouter au forfait d'équipe pour chaque joueur non-membre du PEPS. <sup>1,2</sup>	Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle	PRIX DE REVIENT par joueur membre (quand nombre minimum de joueurs) <sup>1</sup>	PRIX DE REVIENT par joueur non-membre (quand nombre minimum de joueurs) <sup>1</sup>
Basketball	14 septembre	1594\$ (1832.70\$)	80\$ (91,98\$)	8	199\$ (228.80\$)	279\$ (320.78\$)
Hockey maculin <sup>3</sup>	12 septembre	5323\$ (6120.12\$)	163\$ (187.41\$)	14	380\$ (436.91\$)	543\$ (624.31\$)
Hockey féminin <sup>4</sup>	17 septembre	5224\$ (6006.29\$)	161\$ (185.11\$)	14	373\$ (428.86\$)	534\$ (613.97\$)
Hockey-cosom masculin <sup>5</sup> (3x3)	16 septembre	1094\$ (1257.83\$)	62\$ (71.28\$)	7	156\$ (179.36\$)	218\$ (250.65\$)
Hockey-cosom mixte <sup>6</sup> (4x4)	17 septembre	1261\$ (1449.83\$)	60\$ (68.99\$)	9 (3F)	140\$ (160.97)	200\$ (229.95\$)
Soccer intérieur	14 septembre	2682\$ (3083.63\$)	106\$ (121.87\$)	11 (4F)	244\$ (280.54\$)	350\$ (402.41\$)
Volleyball	14 septembre	1217\$ (1399.25\$)	82\$ (94.28\$)	6 (2F)	203\$ (233.40\$)	285\$ (327.68\$)

<sup>1</sup> Les montants entre parenthèses incluent les taxes.

<sup>2</sup> Le montant du surplus à payer par un non-membre est diminué de moitié pour un joueur qui s'intègre à l'équipe après les Fêtes ou pour un joueur qui ne renouvelle pas sa carte de membre.

<sup>3</sup> Notez que les parties de hockey sont arbitrées au maximum avec 2 arbitres en saison régulière pour toutes les catégories masculines et à 3 arbitres lors des finales

<sup>4</sup> Notez que les parties de hockey féminin sont arbitrées au maximum avec 2 arbitres pour la saison régulière et les séries.

<sup>5</sup> Prenez note qu'il y aura un arbitre dans la catégorie masculine à l'exception des séries où il y aura 2 arbitres pour toute la durée des séries.

<sup>6</sup> Noter qu'il y aura un arbitre dans la catégorie mixte à l'exception des séries où il y aura 2 arbitres par partie lors des demi-finales et finales.

## DATES DE PAIEMENT DES ÉQUIPES ET REMISE DE LA LISTE OFFICIELLE

Si votre équipe est choisie, le capitaine recevra un courriel indiquant la procédure à suivre pour nous soumettre la liste officielle des joueurs de son équipe. Cette liste doit **OBLIGATOIREMENT** être complétée avant le paiement des frais de participation. Nous vous demandons de respecter les délais mentionnés dans le courriel. Les numéros d'identification (NI) des joueurs vous seront très utiles pour compléter votre liste officielle.

**Le paiement des frais de participation peut se faire de deux façons.**

**1. Par téléphone :** (418 656-PEPS, option 0) -> **Paiement complet seulement**

Mardi 23 septembre, de 9h à 19h

Mercredi 24 septembre, de 9h à 19h

**2. Sur place :** (au comptoir d'accueil de la réception du niveau 1 du PEPS)

Mardi 23 septembre, de 9h à 21h

Mercredi 24 septembre, de 9h à 21h

## MODALITÉS DE PAIEMENT

**1. Sur place:** Argent comptant, paiement direct, carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou chèque à l'ordre de l'Université Laval (un seul chèque par équipe).

Vous pouvez payer en 3 versements égaux dont 1 au moment de l'inscription et deux paiements préautorisés sur Visa ou Mastercard. Les versements seront facturés sur 2 mois consécutifs débutant à la fin octobre sur votre relevé mensuel de carte de crédit.

Un chèque sans provision entraîne une visite au personnel affecté au recouvrement (Pavillon Bonenfant) ainsi qu'une **pénalité de 30 \$** avant le retour au jeu.

2. **Par téléphone** (montant complet): carte de crédit seulement (Visa et Mastercard)

**AMENDE** : Les équipes qui ne remettent pas entièrement le montant du forfait d'équipe se verront imposer une amende de 0,5 % du montant total par jour ouvrable de retard. L'amende sera retranchée du dépôt de garantie à la fin de la saison.

La vérification de la carte de membre au PEPS sera faite lorsque vous soumettrez votre liste officielle de joueurs. Les personnes qui n'auront pas le statut de membre avant le 17 septembre 2025 devront payer le surplus pour non-membre. Le forfait d'équipe est établi en considérant que tous les joueurs de l'équipe sont membres du PEPS pour la session automne-hiver.

- **Si un de vos joueurs n'est pas membre du PEPS**

Il peut s'abonner au PEPS pour une période de 8 mois (automne-hiver) OU

Il peut payer un surplus non-membre pour intégrer l'équipe. S'il joue dans deux équipes, il doit payer deux surplus non-membre.

- **Si un joueur intègre une équipe à l'automne en tant que non-membre et qu'il devient étudiant à temps plein (12 crédits) à la session d'hiver**

Nous acceptons que ce joueur s'abonne pour une période de 3 mois à la session d'automne OU

Il peut payer le surplus NM pour intégrer l'équipe à l'automne et nous faire une demande pour un remboursement de son ½ surplus NM à l'hiver.

- **Si un joueur non-membre intègre une équipe à la session d'hiver ou si un joueur passe d'un statut membre à non-membre à la session d'hiver :**

Nous acceptons que ce joueur soit membre du PEPS à la session d'hiver pour une période de 3 mois OU

Il peut payer un ½ surplus NM pour intégrer l'équipe.

## DÉPÔT DE GARANTIE POUR OBTENIR UNE FRANCHISE

### OBJECTIFS

Le dépôt de garantie de **250 \$** (hockey sur glace) et de **150 \$** (autres ligues) sert à:

- garantir le sérieux de la démarche de former une équipe stable;
- payer l'amende pour les forfaits à l'équipe lésée;
- payer l'amende pour le retard à remettre les frais de participation;
- payer les pertes ou bris d'équipements qui est empruntés par l'équipe;
- à l'été seulement : rembourser les rabais des joueurs qui ne jouent pas de façon régulière et où le capitaine avait reçu un rabais lors du paiement de l'équipe

### MODE DE REMBOURSEMENT

Le dépôt de garantie est remboursé en entier ou en partie à la fin de la saison selon les pertes encourues (voir pts précédents). Nous contacterons le capitaine à la fin de la saison pour procéder au remboursement.

- A- L'équipe qui retire sa demande de franchise avant la première partie de la saison régulière (ou la partie hors-concours pour la ligue de volleyball) :

- Son dépôt de garantie sera remboursé **moins** les frais d'ouverture de dossier qui sont de 10% sur le total payé du dépôt de garantie
- B- L'équipe qui retire sa demande de franchise après la première partie de la saison régulière (ou la partie hors-concours pour la ligue de volleyball) :
- Son dépôt de garantie **ne sera pas remboursé**.

Si la réserve s'épuise en cours de saison, l'équipe doit remettre un montant d'argent précisé par le coordonnateur pour continuer d'avoir droit d'emprunter l'équipement de l'équipe et de jouer ses parties.

## FORFAITS

L'équipe qui ne présente pas le minimum de joueurs requis pour débiter une partie se voit soustraire un montant de son dépôt. Ce montant est crédité à l'équipe lésée.

Le montant est fixé à **50\$ (75\$ au hockey sur glace)** par forfait. Ce montant sera remis à l'équipe pénalisée. Voir exceptions pour la ligue de volleyball et de spikeball (règlements généraux pt. 12).

## PERTE DE FRANCHISE

L'équipe qui ne peut plus respecter ses engagements par manque de joueurs ou l'équipe qui se voit retirer sa franchise pour des raisons disciplinaires perd toute la somme du dépôt de garantie en plus des frais personnels investis par chaque joueur (carte de membre, frais de participation).

## PRÊT D'ÉQUIPEMENT AUX ÉQUIPES

Lors de la perte ou de bris anormal d'équipement, le coût de remplacement est déduit du dépôt de garantie de l'équipe concernée. Le prêt n'est plus possible quand le dépôt de garantie est épuisé.

L'équipement est emprunté au comptoir de service de l'aréna, du stade TELUS ou au comptoir de prêt d'équipements (près des vestiaires) au moyen de la carte de membre dûment validée ou d'une carte d'identification.

### Équipement prêté via le dépôt de garantie

#### A) AUTOMNE-HIVER

##### **Hockey**

Aucun prêt  
Un kit de chandails sont en location au coût de 10\$ par partie.

##### **Basketball**

1 ensemble de chandails ou dossards  
3 ballons d'échauffement

##### **Hockey-cosom <sup>(1)</sup>**

1 ensemble de dossards  
3 balles d'échauffements  
1 ensemble protecteur pour le gardien de but  
bâton de hockey-cosom (2\$)  
lunettes protectrices (2\$)

##### **Volleyball**

3 ballons d'échauffement

##### **Soccer**

Location possible de ballons d'échauffement (\$)  
Location possible d'un kit de dossards au coût de 10\$

**STATIONNEMENT : \*\* NOUVEAUTÉ \*\***  
**AUTOMNE-HIVER 2025-2026**

À compter du **1<sup>er</sup> septembre 2025**, l'Université Laval apportera des modifications à la gestion de l'ensemble des stationnements du campus.

**\*\* Tous les stationnements seront payants en tout temps \*\***

**Tarif préférentiel pour les ligues intra** : 2,60\$ pour 2 heures



- Modification des aires de stationnement
- Nouvelles tarifications (\$)
- Nouveaux modes de paiement simplifiés

Vous pouvez consulter la page [Stationnement](#) pour suivre les mises à jour.

Pour toute question, vous pouvez communiquer à l'adresse suivante : [stationnement@sc.ulaval.ca](mailto:stationnement@sc.ulaval.ca).

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION (Taxes incluses)

### SURPLUS À PAYER POUR UN JOUEUR NON MEMBRE SELON LE MOMENT DE SON INTÉGRATION À L'ÉQUIPE (Automne 2025 – Hiver 2026)

LIGUES	Avant la relâche de l'automne	À partir de la relâche jusqu'aux Fêtes	Début janvier jusqu'à la relâche	À partir de la relâche jusqu'à avril
Basketball	91,98\$	68.98\$	45.99\$	22.99\$
Hockey masculin	187.41\$	140.55\$	93.70\$	46.85\$
Hockey féminin	185.11\$	138.82\$	92.55\$	46.27\$
Hockey-cosom masculin (3x3)	71.28\$	53.46\$	35.64\$	17.82\$
Hockey-cosom mixte (4x4)	68.99\$	51.73\$	34.49\$	17.24\$
Soccer intérieur	121.87\$	91.39\$	60.93\$	30.46\$
Volleyball (4 parties)	94.28\$	70.71\$	47.14\$	23.57\$